

Chef d'entreprise, Profession Libérale, Artisan, Commerçants

OBTENEZ DU POUVOIR D'ACHAT TOUT DE SUITE !

Financez avec votre compte professionnel

des prestations pour votre vie privée.

- ✓ Le montant est totalement déductible de votre bénéfice imposable
- ✓ Le montant est totalement exonéré de charges sociales.
- ✓ Il n'est pas considéré comme une rémunération ou un avantage en nature.
- ✓ Et vous bénéficiez en plus d'un crédit d'impôt de 25%.

ALAP 24 est le prestataire de services à la personne Astérienne qui vous propose ce dispositif fiscal.

Dispositif fiscal :

Il existe une disposition de la loi Borloo totalement méconnue qui permet à un chef d'entreprise, une profession libérale, un artisan, un commerçant de financer avec son compte professionnel jusqu'à **2301€** par an de services pour son domicile privé. C'est la première fois que vous pouvez intégrer dans vos frais professionnels des services pour votre domicile privé. **Idéal pour mieux concilier vie professionnelle et vie privée.**

Comment ça fonctionne ?

Pour pouvoir vous proposer ce dispositif fiscal, Jérémie est partenaire de Hexa Coop qui est la coopérative du réseau national de services à la personne Hexa Service qui existe depuis 2006, **les seuls à maîtriser légalement au niveau national ce dispositif fiscal.**

1^{ère} étape : **ALAP 24** établi un devis en fonction de vos besoins.

2^{ème} étape : Mise en place de la prestation à votre domicile après validation du devis

3^{ème} étape : Vous recevez une facture de Hexa Coop pour le compte de ALAP 24

4^{ème} étape : Hexa Coop vous établira une attestation Fiscale.



C'est la première fois que vous pourrez intégrer légalement dans vos frais professionnels vos prestations à domicile tout en bénéficiant en plus d'un crédit d'impôt !